

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2019

Cette deuxième Assemblée Générale s'est déroulée à au 14 avenue Tony Garnier dans la maison des associations à Lyon.

Etaient présents: Antoine LARDY (M99), Jean-Fred CUNY (M89), Henriette CUNY (M91), Jean-Noël PAOLI (M96), Jean MONAVON (M56).

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie FRANCISQUET, Claire ROMANENS (M81), Philippe RIVOIRE (M72), Roland CUNI.

Première résolution

L'Assemblée Générale Annuelle approuve sans modification le texte du procès-verbal de sa précédente réunion en date du 2 juin 2018.

Deuxième résolution

Les documents comptables de l'exercice 2018 de Réso'Agros Montpellier sont présentés à chacun des membres de l'Assemblée Générale Annuelle. L'état financier de Réso'Agros Montpellier au 31 décembre 2018 est exposé.

L'Assemblée Générale Annuelle approuve la gestion financière de Réso'Agros Montpellier telle qu'elle ressort de la situation financière au 31 décembre 2018, et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Troisième résolution

Le rapport moral du président est présenté à l'Assemblée Générale, et est approuvé à l'unanimité.

L'année 2018 marque l'entrée dans la fédération Uniagro, avec une participation pleine et entière aux instances (Coder, CA, bureau et groupes de travail).

Le CA s'est réuni une dizaine de fois en visio, et la communication a été axée sur les réseaux personnels, Linkedin (groupe), des mailings, et la fusion du site original de Réso'Agros avec le site hébergé par la fédération.

La difficulté principale réside dans la faible base de données disponible, le refus de communication de l'école avec l'association et le peu de bénévoles actifs.

Les défis pour 2019, et les années à suivre, sont la pérennisation de l'action menée : recrutement de bénévoles, enrichissement de la base, une meilleure efficacité des appels à cotisation, et une implication plus forte des membres cotisants.

Quatrième résolution

Le budget prévisionnel 2019 est présenté en séance.

L'Assemblée Générale Annuelle approuve le budget 2019 présenté.

Cinquième résolution

L'assemblée générale valide le montant des cotisations qui reste inchangé pour 2019.



Sixième résolution

L'assemblée générale donne quitus au trésorier et au président pour leur gestion.

Septième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission pour motifs personnels de Denis Josselin, membre fondateur et membre du CA. Tous les administrateurs lui adressent leurs remerciements et leur amitié pour son implication et sa ténacité dans la naissance et les premiers pas de l'association.

Jean-Noël PAOLI

Secrétaire général

Jean-Fred CUNY

Trésorier

Antoine LARDY

Président